

Décision du Conseil d'Administration du 11 mars 2020

ANNEXE VII

REDEVANCE D'HEBERGEMENT

TARIFS 2020 – 2021 : applicables dès le 1^{er} juillet 2020

CONVENTION APL	2020-2021
BINOME chambre standard (à 2 dans une chambre à 2 lits) (dont G01 / G02 / G04 / G06 / L02 / L03 / L04 / R01 / R02 / R03)	321.00 €
BINOME chambre avec douche : N°209, 210, 216, 217, 309, 310, 316, 317, 409, 410, 416, 417, 509, 510, 516, 517, 609, 610, 615, 616 / L05	377.00 €
DEBINOME chambre standard (seul dans une chambre à 2 lits)	580.00 €
Chambres individuelles : N°100, 101, 625 à 629 /721 à 725/L01/G03/G05	420.00 €
Chambre individuelle avec douche WC R04	321,00€
BINOME STUDIOS N° 222, 322, 422, 522, 621, 717 (330 € + 100 € hors convention CAF)	430.00 €

HORS CONVENTION APL, ET SOUMIS A L'ALS	2020-2021
BINOME chambre avec douche N° 120	355.00 €
BINOME Chambres avec douche N° 112, 113, 115, 116, 117 118, 119	375.00 €
BINOME STUDIO N° 114	430.00 €

En fonction de la répartition effectuée par l'Equipe des Elèves-Piauleurs, la chambre attribuée est par conséquent éligible à l'APL ou à l'ALS.

La Direction de la MDMP ne peut être tenue pour responsable :

* de l'attribution ou non de l'APL

* ou de l'ALS (avec le premier mois en moins) dont la décision appartient à la CAF après étude du dossier personnel de l'élève.

CAUTION : 400 € pour 2020 - 2021

EXO DEBINOME : 700 € - EXO BINOME : 400 €